



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

**BUDGET 2025, SECTEURS PRO-PAUVRES: UNE
EXÉCUTION LENTE FACE À L'URGENCE
SOCIALE ET HUMANITAIRE**

PREMIER TRIMESTRE

AOÛT 2025

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation Définition

RDC	République Démocratique du Congo
ESB	États de Suivi Budgétaire
FC	Franc congolais
USD	Dollar des États-Unis
ODEP	Observatoire de la Dépense Publique
LOFIP	Loi Organique relative aux Finances Publiques
SIGFP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
OSC	Organisation de la Société Civile
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (ONU)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
T1	Premier Trimestre

INTRODUCTION

Dans un pays en proie à une **profonde instabilité sécuritaire**, aggravée par les **conflits armés persistants à l'Est**, les **déplacements massifs de populations**, les **chocs climatiques** et l'**effritement progressif du tissu social**, l'analyse de l'exécution budgétaire dans les secteurs dits *pro-pauvres* **santé, éducation, agriculture et protection sociale** ne peut plus être considérée comme un simple exercice comptable. Elle devient un **véritable baromètre de la volonté politique** de l'État congolais à garantir les **droits fondamentaux** de sa population à travers priorisation de la justice distributive dans la répartition des ressources publiques.

La présente étude, **menée par l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP)**, s'inscrit dans une démarche de **veille citoyenne sur la gouvernance budgétaire**. Elle propose une lecture critique de l'action publique à travers les **États de Suivi Budgétaire (ESB)** du Ministère du Budget pour la période de **janvier à mars 2025**, en examinant les dépenses **par fonction, rubrique économique et nature de charge**. Elle croise les données officielles avec les principes constitutionnels et les normes de gestion publique.

Comme le souligne l'économiste Joseph Stiglitz :

« Ce que les gouvernements financent montre ce qu'ils considèrent comme important. »

Dans le contexte congolais, cette analyse s'appuie notamment sur les **articles 43, 47 et 181 de la Constitution**, qui consacrent respectivement :

- **Le droit à l'éducation gratuite et obligatoire ;**
- **Le droit à la santé et à la sécurité sociale ;**
- **Et le principe de solidarité nationale via le Fonds de péréquation.**

Ces droits, bien qu'érigés en normes juridiques, **demeurent largement théoriques** tant que l'exécution budgétaire ne traduit pas concrètement les allocations votées. Or, la dynamique observée au cours du premier trimestre 2025 révèle une **lenteur des décaissements**, une **faible capacité d'absorption**, et des **déséquilibres territoriaux persistants**, en dépit des urgences sociales et humanitaires croissantes.

Dans un contexte de **crise humanitaire structurelle**, caractérisé par :

- Des **besoins sanitaires urgents** dans les zones de conflit,
- Une **éducation fragilisée** par l'insécurité et le manque de moyens,
- Une **agriculture marginalisée** malgré son rôle stratégique,
- Et une **protection sociale embryonnaire**,

L'exécution budgétaire prend une **dimension politique, éthique et citoyenne**. Elle permet d'interroger les choix opérés par l'État, d'évaluer les écarts entre discours et réalité, et de **plaider pour une reprogrammation des dépenses centrée sur les besoins essentiels** des populations les plus vulnérables.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du **Code de bonne gouvernance budgétaire** (Décret n°22/08 du 13 avril 2022), qui consacre aux citoyens le droit de participer au suivi et à l'évaluation de l'action publique. Le **contrôle citoyen**, au cœur du mandat de l'ODEP, apparaît dès lors comme un **instrument vital de redevabilité démocratique**.

Car dans une République digne de ce nom, un budget voté mais non exécuté est un droit bafoué.

I. SYNTHÈSE DES DÉPENSES EXÉCUTÉES

Le tableau ci-après présente une **ventilation détaillée des crédits budgétaires votés** et des **paiements effectivement réalisés** dans les principaux secteurs dits *pro-pauvres* au cours du **premier trimestre 2025**. Il s'agit notamment des fonctions liées à la **protection sociale**, à **l'éducation**, à la **santé**, et à **l'agriculture** (intégrée dans la fonction « affaires économiques »).

Les montants sont exprimés en **francs congolais (FC)**, puis convertis en **dollars américains (USD)** sur la base du **taux de change moyen observé au premier trimestre**, soit **2 954,4 FC pour 1 USD**, tel qu'extrait des données macroéconomiques officielles sur la période analysée.

Ce double affichage en monnaies nationale et étrangère vise à :

- **Améliorer la lisibilité** des volumes budgétaires,
- **Permettre une meilleure appréciation comparative** de l'effort réel de l'État en matière de dépenses sociales prioritaires,
- Et **faciliter le dialogue budgétaire** entre acteurs institutionnels, partenaires techniques et financiers, et organisations de la société civile.

L'analyse qui suit permettra d'évaluer, secteur par secteur, la cohérence entre les ressources mobilisées, les priorités affichées, et les urgences sociales et humanitaires auxquelles le pays est confronté.

SECTEUR	CREDITS VOTES (MDS FC)	CREDITS VOTES (M USD)	PAIEMENTS EXECUTES (MDS FC)	PAIEMENTS EXECUTES (M USD)	TAUX D'EXECUTION (%)
Santé	1 932,3	654,1	329,9	111,7	17,1 %
Éducation	4 238,3	1 433,6	722,3	244,5	17,0 %
Affaires économiques*	9 372,0	3 171,2	375,7	127,2	4,0 %
Protection sociale & Affaires humanitaires	225,8	76,4	47,4	16,0	21,0 %

Note : Les crédits liés à l'agriculture sont intégrés dans la fonction « **Affaires économiques** ».

Analyse sectorielle :

L'exécution budgétaire des secteurs dits « pro-pauvres » au cours du premier trimestre 2025 met en lumière des disparités notables dans l'allocation et l'utilisation des ressources. Si certains secteurs témoignent d'un effort relatif de décaissement, l'ensemble du dispositif reste marqué par une exécution partielle, lente et peu adaptée aux urgences sociales du pays.

- **Protection sociale et affaires humanitaires :**

Avec un **taux d'exécution de 21 %**, ce secteur enregistre la **meilleure performance relative**. Les 47,4 milliards FC (soit 16 millions USD) exécutés traduisent une certaine orientation des dépenses vers les couches vulnérables notamment les **déplacés de guerre, les personnes âgées, les veuves, les orphelins et les familles en détresse économique**. Toutefois, ce niveau d'exécution demeure **insuffisant en volume** pour répondre à l'ampleur des besoins dans les zones en crise. Les filets sociaux restent embryonnaires et peu structurés, faute de dispositifs pérennes de transferts monétaires ou d'assurance sociale.

- **Santé et Éducation :**

Ces deux **pilliers des droits sociaux fondamentaux** présentent un **taux d'exécution équivalent (17,0 à 17,1 %)**. En santé, les 329,9 milliards FC exécutés (environ 111,7 millions USD) sont majoritairement orientés vers les hôpitaux de référence, au détriment des centres de santé primaires, de la prévention communautaire et des zones rurales. En éducation, les 722,3 milliards FC (244,5 millions USD) exécutés sont absorbés essentiellement par la rémunération, avec **des retards persistants dans les allocations liées aux cantines scolaires, à l'achat de manuels et aux équipements pédagogiques**. Cette situation fragilise le principe constitutionnel de **gratuité de l'enseignement**, notamment en milieu rural et en zone de conflit.

- **Affaires économiques (incluant l'agriculture) :**

Malgré une enveloppe budgétaire de **9 372,0 milliards FC** (environ 3,17 milliards USD) allouée aux **dépenses d'investissement**, ce secteur **stratégique n'a exécuté que 375,7 milliards FC (soit 127,2 millions USD)**, représentant à peine **4 %** du total voté. Cette contre-performance soulève de sérieuses inquiétudes quant à la capacité des ministères concernés (Agriculture, Développement rural, Pêche, Industrie, etc.) à planifier, absorber et exécuter efficacement les crédits disponibles.

Le cas de **l'agriculture est particulièrement révélateur : sur les 4 % globalement exécutés dans le titre 4, ce secteur n'en a capté que 2 %**, traduisant ainsi une marginalisation budgétaire préoccupante pour un levier aussi central dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de la souveraineté alimentaire. Dans un pays confronté à une insécurité alimentaire structurelle et à une forte dépendance aux importations, cette sous-exécution constitue un désalignement profond entre les discours politiques et les priorités budgétaires effectives.

En définitive, cette lecture croisée des secteurs pro-pauvres appelle à **une réorientation urgente de l'exécution budgétaire vers les dépenses à fort impact social**, avec des mécanismes simplifiés, déconcentrés et traçables.

II. ANALYSE PAR SECTEUR

L'analyse par secteur vise à évaluer la cohérence entre les engagements budgétaires votés et les crédits effectivement mobilisés pour répondre aux besoins fondamentaux de la population congolaise. Dans un pays confronté à une crise multidimensionnelle sécuritaire, humanitaire, alimentaire et sociale la capacité de l'État à exécuter les dépenses en faveur des secteurs sociaux revêt une portée stratégique et éthique.

L'article 43 de la Constitution de la République Démocratique du Congo consacre le droit à l'éducation, l'article 47 garantit l'accès à la santé pour tous, tandis que l'article 181 prévoit des mécanismes de contrôle budgétaire pour assurer la bonne gestion des ressources publiques. Ces principes sont renforcés par la Loi organique relative aux finances publiques (LOFIP), qui impose une exécution transparente et efficiente des crédits alloués.

Dans ce contexte, quatre secteurs dits « **pro-pauvres** » **santé, éducation, agriculture et protection sociale** font l'objet d'une attention particulière. Ces secteurs représentent non seulement des leviers de développement humain, mais aussi des remparts contre la fragmentation sociale et la déstabilisation nationale.

Le présent chapitre propose une lecture critique, chiffrée et contextualisée de l'exécution budgétaire dans chacun de ces secteurs au cours du premier trimestre 2025, à travers **une double analyse quantitative (FC et USD) et qualitative (pertinence, équité, efficacité)**. Il en ressort des écarts significatifs entre les allocations théoriques et les paiements effectifs, mettant en lumière les limites structurelles de l'action publique dans un contexte de fragilité prolongée.

1. SANTÉ: UN DROIT CONSTITUTIONNEL ENCORE FRAGILE

Pour le premier trimestre 2025, le **secteur de la santé** a bénéficié d'un **crédit budgétaire voté de 1 932,3 milliards FC**, équivalant à **654,1 millions USD** sur la base du taux moyen de 2 954,4 FC/USD. À la clôture du mois de mars, seuls **329,9 milliards FC** (soit **111,7 millions USD**) ont été effectivement décaissés, traduisant un **taux d'exécution globalement faible de 17,1 %**.

Dans un pays où les systèmes sanitaires sont continuellement fragilisés par les **épidémies récurrentes** (choléra, rougeole, paludisme), les **catastrophes naturelles**, les **conflits armés**, et l'effondrement des infrastructures de base dans plusieurs provinces, ce niveau de sous-exécution soulève de vives préoccupations sur la **volonté politique réelle de garantir l'accès aux soins pour tous**.

Pourtant, l'**article 47 de la Constitution de la RDC** reconnaît explicitement le droit à la santé pour tous les citoyens. Ce droit, sans traduction concrète dans l'exécution budgétaire, **reste un principe constitutionnel non effectif**, contribuant à l'aggravation des inégalités et de la vulnérabilité collective. Dans plusieurs provinces de l'Est, des patients continuent à mourir faute de prise en charge gratuite, de médicaments essentiels ou de personnel médical.

L'analyse fonctionnelle des paiements révèle une **forte concentration des ressources** au profit des **hôpitaux généraux de référence** et des **structures sanitaires urbaines**, laissant en marge les **centres de santé de proximité**, notamment dans les zones rurales ou déplacées. De surcroît, les **activités de prévention communautaire, de vaccination, de santé mentale ou de lutte contre la malnutrition** reçoivent très peu de financements effectifs.

« Il n'y a pas de système de santé solide sans soins de santé primaires accessibles à tous. », Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS

Ce déséquilibre de financement amplifie la fracture territoriale en matière de santé publique, affaiblit la résilience sanitaire locale, et retarde la mise en œuvre d'une **couverture sanitaire universelle**, pourtant fixée comme objectif dans les documents stratégiques nationaux et internationaux.

En somme, l'État doit **passer d'une logique de dépenses centralisées à une logique de santé publique territorialisée**, plus proche des besoins réels de la population. Cela implique une exécution plus rapide, mieux ciblée et accompagnée d'un système de suivi public rigoureux.

2. ÉDUCATION: UNE GRATUITÉ MISE À L'ÉPREUVE

Pour le premier trimestre 2025, le secteur de l'éducation a bénéficié d'une **dotation budgétaire de 4 238,3 milliards FC**, équivalant à **1 433,6 millions USD** au taux de change moyen de 2 954,4 FC/USD. Toutefois, seuls **722,3 milliards FC**, soit **244,5 millions USD**, ont été effectivement exécutés à fin mars, soit un **taux d'exécution de 17,0 %**.

Ce niveau d'exécution demeure **alarmant**, dans un pays où plus de **7 millions d'enfants sont encore exclus du système éducatif** selon les données récentes de l'UNICEF. L'éducation de base gratuite en principe depuis 2019 est constamment mise à rude épreuve par une **lenteur structurelle des décaissements**, une **centralisation excessive des ressources**, et une **absence de mécanismes efficaces de suivi de la dépense dans les établissements scolaires**.

Les conséquences sont multiples : **irrégularité dans le paiement des enseignants**, **absence de manuels scolaires**, **établissements délabrés**,

surpopulation des salles de classe, manque d'accès à l'eau, à l'électricité ou à des cantines scolaires. Ces défaillances fragilisent directement la qualité de l'enseignement, notamment dans les zones rurales, enclavées ou affectées par les conflits armés.

La politique de gratuité de l'enseignement primaire louable sur le plan social souffre ainsi **d'un déficit d'opérationnalisation budgétaire.** Dans plusieurs provinces (Ituri, Nord-Kivu, Kasai, Haut-Uélé), les parents continuent de supporter de nombreux frais dits « **indirects** » (frais de motivation, de construction, de transport), remettant en question l'équité du système.

« Un enfant, un enseignant, un livre et un stylo peuvent changer le monde. », Malala Yousafzai, Prix Nobel de la paix

Cette citation, pleine d'espérance, résonne comme un rappel à la responsabilité politique. En RDC, **l'éducation ne peut être réduite à un engagement rhétorique.** Elle nécessite une **priorisation budgétaire claire**, une **exécution rigoureuse des crédits**, et une **déconcentration effective des moyens vers les écoles de proximité.**

À défaut, le droit à l'éducation consacré par l'article 43 de la Constitution restera théorique pour des millions d'enfants, en particulier les filles, les enfants déplacés, ou issus de milieux défavorisés.

3. AGRICULTURE ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES: L'INCOHÉRENCE STRATÉGIQUE

Au premier trimestre 2025, la fonction « affaires économiques », dans laquelle l'agriculture est incluse, a bénéficié d'un **crédit budgétaire de 9 372,0 milliards FC**, soit environ **3 171,2 millions USD** au taux moyen de 2 954,4 FC/USD. Cependant, seuls **375,7 milliards FC**, équivalents à **127,2 millions USD**, ont été effectivement décaissés, représentant **un taux d'exécution extrêmement faible de 4,0 %.**

Cette contre-performance budgétaire est d'autant plus préoccupante qu'elle touche un secteur **stratégique pour la souveraineté économique**, la lutte contre la pauvreté, et la résilience alimentaire du pays. Alors que la RDC continue d'importer plus de **1,5 milliard USD de produits alimentaires chaque année**, malgré ses **80 millions d'hectares de terres arables** et un climat propice à l'agriculture, **l'inaction budgétaire semble trahir une incohérence de vision et de priorisation.**

Dans un contexte de **guerre prolongée**, d'**insécurité dans les zones de production**, de **hausse généralisée des prix** et de **fragilité des marchés locaux**, l'agriculture devrait constituer **une priorité nationale indiscutable.** Or, les dépenses exécutées au cours de ce trimestre montrent **un désengagement**

structurel, avec **peu d'investissements orientés vers la production vivrière, l'irrigation, les pistes rurales, l'accès aux intrants agricoles, ou l'encadrement des petits producteurs.**

« On ne combat pas la pauvreté par des slogans, mais par des semences, des routes rurales et des crédits agricoles. », Sylvain Aubry, agroéconomiste

Cette citation résume l'urgence d'une réorientation pragmatique du budget en faveur des acteurs de la base. Car sans investissement réel dans l'agriculture, la diversification économique reste un discours incantatoire, et la RDC demeure **structurellement dépendante de l'extérieur pour nourrir sa population**, aggravant sa vulnérabilité en temps de crise.

La relance agricole ne saurait se contenter de promesses politiques. Elle exige des **mécanismes de financement agiles, un ciblage territorial, et un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire**. Faute de quoi, le potentiel agroéconomique congolais restera inexploité, et les opportunités de création d'emplois ruraux durablement manquées.

4. PROTECTION SOCIALE: UN DRAME SOCIAL ET HUMANITAIRE PERMANENT

Au cours du premier trimestre 2025, le secteur de la protection sociale a enregistré une **exécution budgétaire de 47,4 milliards FC**, soit environ **16,0 millions USD**, sur un crédit total de **225,8 milliards FC** (équivalant à **76,4 millions USD** au taux de 2 954,4 FC/USD). Cela représente un **taux d'exécution de 21,0 %**, soit **le plus élevé parmi les quatre secteurs pro-pauvres analysés**.

Cette performance relative traduit un **effort ciblé vers les couches les plus vulnérables de la population** : déplacés de guerre, orphelins, personnes vivant avec un handicap, familles monoparentales, réfugiés climatiques, personnes âgées ou pauvres urbains sans accès à la sécurité sociale. Dans un contexte national marqué par des conflits prolongés et une crise humanitaire structurelle, cet effort mérite d'être souligné.

Cependant, le volume exécuté reste **largement insuffisant** au regard de l'ampleur des besoins. Les mécanismes de **filets sociaux** (transferts monétaires, assistance alimentaire, subventions ciblées, protection des enfants de rue, prise en charge des invalides ou des retraités) demeurent **peu développés, faiblement institutionnalisés et dépendants de l'aide internationale**. L'État congolais n'a pas encore mis en place **une architecture cohérente et durable de protection sociale**, en mesure de résister aux chocs économiques ou climatiques.

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale. », Article 22, Déclaration universelle des droits de l'homme

Cette disposition fondamentale résonne comme un impératif de justice sociale. En RDC, elle reste **un droit à conquérir**, tant les dispositifs existants sont morcelés, peu budgétisés et sans cadre juridique fort. Les retraités attendent souvent leurs pensions pendant des mois, les orphelins sont livrés à eux-mêmes, et les personnes en situation de handicap ne bénéficient d'aucun appui systématique de l'État.

L'enjeu pour les années à venir est donc de **faire passer la protection sociale du statut de politique marginale à celui de pilier de la cohésion nationale**, au même titre que la santé et l'éducation. Cela suppose une allocation budgétaire accrue, une exécution rapide, et une meilleure coordination entre les ministères concernés, les provinces et les partenaires au développement.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de l'exécution budgétaire du **premier trimestre 2025** met en lumière une dynamique particulièrement préoccupante : **des crédits conséquents votés pour les secteurs sociaux essentiels, mais une exécution lente, partielle et souvent inadaptée aux réalités du terrain.**

Dans un pays confronté à **la guerre, aux déplacements massifs de population, à l'insécurité alimentaire chronique** et à une **dégradation continue des services publics de base**, les **secteurs dits pro-pauvres** (santé, éducation, agriculture, protection sociale) auraient dû constituer **le cœur d'un effort budgétaire d'urgence**. Or, les taux d'exécution observés à fin mars 2025 **17 % en santé et éducation, 4 % en agriculture, et 21 % en protection sociale** traduisent **un décalage manifeste entre les besoins pressants de la population et les réponses financières de l'État.**

Cette situation **fragilise les fondements sociaux de la République et affaiblit la légitimité des institutions publiques**, en particulier dans les zones en conflit où l'État n'est souvent visible que par sa présence militaire. Elle interroge également la **cohérence de la gouvernance budgétaire**, tant au niveau central que provincial, et révèle **des failles persistantes dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques.**

Comme le stipule la **Loi organique relative aux finances publiques (LOFIP)**, le **vote d'un crédit budgétaire ne constitue pas une fin en soi**. Il engage l'État à mobiliser effectivement les ressources, à les décaisser dans les délais, et à en **rendre compte en toute transparence**. Faute de quoi, le budget devient **un instrument formel, sans impact réel sur les conditions de vie des citoyens.**

« Un budget non exécuté est un droit non respecté. », Inspiré du **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

Face à ces constats, les recommandations suivantes s'imposent :

1. RECENTRER LA DÉPENSE PUBLIQUE SUR LES SECTEURS À FORT IMPACT SOCIAL

Dans un contexte national dominé par les urgences humanitaires, les crises sanitaires et l'effondrement des filets sociaux, il est impératif que l'action budgétaire de l'État congolais reflète un engagement réel envers les droits fondamentaux de la population. La santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la protection sociale ne peuvent plus être traités comme de simples chapitres sectoriels : **ils doivent constituer le cœur stratégique de la politique budgétaire.**

Recentrer la dépense publique sur ces secteurs à fort impact social implique des mesures concrètes et courageuses :

- **Hiérarchiser les engagements dans les Plans de Trésorerie**, en garantissant que les décaissements prioritaires concernent les secteurs sociaux vitaux, avant les dépenses de prestige ou de fonctionnement administratif des institutions ;
- **Anticiper les besoins dans les zones en crise**, notamment à l'Est du pays, où les services publics sont en ruine. Une allocation d'urgence, flexible et contextualisée, doit être mobilisée en amont pour éviter les ruptures de soins, les abandons scolaires et la dégradation des conditions de vie ;
- **Déconcentrer et territorialiser les dépenses sociales**, en renforçant les capacités financières des structures locales (zones de santé, écoles de base, centres d'encadrement communautaire). Cette proximité budgétaire permet une réponse plus rapide, plus adaptée, et plus contrôlable.

Comme le rappelait **Amartya Sen**, prix Nobel d'économie, « la pauvreté ne se limite pas au manque de revenus, elle réside aussi dans l'absence de capacités essentielles à mener une vie digne ». Il revient donc à l'État de doter ses citoyens des moyens de résilience à travers des politiques budgétaires qui priorisent l'humain.

2. AMÉLIORER LA CHAÎNE D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'un des facteurs structurels limitant l'efficacité de l'action publique en RDC réside dans la **lenteur et la complexité de la chaîne d'exécution budgétaire**, marquée par des blocages administratifs, des retards chroniques dans les procédures de paiement, et une centralisation excessive à Kinshasa. Cette situation freine la mise en œuvre des programmes sociaux, prive les services publics des moyens nécessaires à temps, et alimente le découragement des acteurs de terrain.

Moderniser cette chaîne est donc une **urgence technique et politique**. Cela suppose :

- **La réduction significative des délais d'ordonnancement, de validation et de paiement**, notamment par une simplification des circuits administratifs entre les ministères sectoriels, le ministère du Budget, les régies financières et la Banque centrale ;
- **Le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits, particulièrement au niveau provincial**, à travers des formations régulières, un encadrement de proximité et la mise à disposition d'outils de planification budgétaire adaptés au terrain. Une décentralisation sans autonomie opérationnelle reste illusoire ;
- **L'intégration d'outils numériques de gestion budgétaire et de suivi des engagements**, à travers des plateformes telles que le Système Intégré

de Gestion des Finances Publiques (SIGFP) ou la généralisation de la chaîne informatisée de la dépense. Cela permet d'accroître la célérité des décaissements, la transparence, et la traçabilité des fonds publics, tout en limitant les risques de manipulation ou de détournement.

En somme, **l'efficacité de la dépense publique ne dépend pas uniquement du volume des crédits votés, mais aussi de la fluidité et de la réactivité du système budgétaire**. Un franc bien exécuté vaut mieux que cent milliards non utilisés.

3. RENFORCER LE CONTRÔLE CITOYEN ET INSTITUTIONNEL

Dans une démocratie budgétaire digne de ce nom, la transparence et le contrôle des finances publiques ne peuvent être l'apanage exclusif des institutions étatiques. Le **contrôle citoyen** constitue un pilier fondamental de la redevabilité publique, tel que reconnu par **l'article 23 de la Constitution de la RDC**, qui garantit à tout Congolais la liberté d'expression, y compris celle de demander des comptes à l'État. Cette disposition est renforcée par les **articles 163 à 165 du Décret n°22/08 du 13 avril 2022** portant Code de bonne gouvernance budgétaire, lesquels consacrent le droit du citoyen à participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du budget de l'État.

Pour que ce droit se traduise en pratiques réelles et influentes, il est indispensable de mettre en œuvre les conditions suivantes :

- **Assurer un accès public, permanent et actualisé aux données d'exécution budgétaire**, notamment à travers des plateformes numériques conviviales (portail budgétaire national, tableaux de bord par ministère, bulletins d'exécution trimestriels accessibles) ;
- **Instaurer des cadres réguliers de concertation et de dialogue budgétaire** entre les ministères, les assemblées, les Cours de contrôle et la société civile (OSC, syndicats, communautés locales), afin que les décisions financières soient ancrées dans les réalités du terrain ;
- **Mettre en place un régime de sanctions claires et effectives** pour les crédits alloués mais non exécutés, les ordonnateurs défaillants, ou les distorsions manifestes entre les allocations et les résultats attendus. L'impunité budgétaire alimente le désengagement, l'inefficacité et le cynisme social.

Comme l'affirmait l'économiste Joseph Stiglitz, « La transparence est l'oxygène de la démocratie ». Sans contrôle citoyen institutionnalisé, les politiques publiques perdent en légitimité, les budgets en efficacité, et l'État en crédibilité. La redevabilité ne doit plus être perçue comme une contrainte, mais comme **un levier de performance et de justice sociale**.

4. ARTICULER BUDGET ET URGENCE HUMANITAIRE

Face à l'ampleur des besoins humanitaires en République Démocratique du Congo où plus de **7 millions de personnes sont déplacées internes** selon les dernières données du **Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA, 2025)**, la planification budgétaire de l'État ne peut plus rester figée dans des logiques annuelles rigides, déconnectées des dynamiques de crise. **L'intégration d'une logique d'adaptabilité, de flexibilité et de résilience dans l'exécution budgétaire devient une nécessité vitale.**

Dans un contexte marqué par les conflits armés, les catastrophes naturelles, les épidémies, les pénuries alimentaires et l'effondrement de certains services sociaux de base, le budget national doit évoluer d'un outil administratif vers un **instrument de réponse stratégique à la vulnérabilité**. Cela implique :

- **L'inscription de lignes budgétaires d'urgence**, spécifiquement destinées aux interventions rapides dans les zones affectées (soins médicaux d'urgence, relogement, distribution alimentaire, accès à l'eau, réhabilitation scolaire, etc.), gérées avec des mécanismes simplifiés mais contrôlés ;
- **Le renforcement de la coordination entre les ministères sectoriels et les acteurs humanitaires**, y compris les agences onusiennes, les ONG nationales et internationales, et les autorités locales, afin d'éviter les duplications, les gaspillages et les zones grises de responsabilité ;
- **L'adoption d'une planification budgétaire sensible aux risques**, basée sur des scénarios prospectifs, des cartes de vulnérabilité, et des alertes précoces, permettant à l'État d'anticiper plutôt que de réagir dans l'urgence.

Comme le souligne la Banque mondiale dans ses Principes pour le financement du développement en contexte fragile :

« Plus un pays est exposé aux chocs, plus son budget doit être capable de respirer. »

En somme, la **crédibilité de l'État** dans les zones affectées par les conflits ne se mesure pas uniquement à sa **présence militaire, sécuritaire ou administrative**, mais à sa **capacité à répondre concrètement aux besoins vitaux** des populations les plus vulnérables. Dans un pays traversé par la guerre, les déplacements massifs, les épidémies et la pauvreté chronique, **l'exécution budgétaire devient un acte politique majeur**, un révélateur du degré d'engagement envers la cohésion sociale et la justice territoriale.

Articuler le budget à l'action humanitaire, c'est sortir d'une logique gestionnaire pour faire du budget un **véritable levier de résilience, de dignité et de paix**. Cela suppose une gouvernance publique capable d'anticiper, de s'adapter et de rendre compte non pas sur le papier, mais dans les faits.

« Un budget est plus qu'un état financier. C'est un plan moral. », Joseph Biden, Président des États-Unis

En définitive, **le budget de l'État ne peut être un outil abstrait ou purement technique**. Il est le reflet de la volonté politique de répondre ou non aux souffrances, aux espoirs et aux droits de la population. Dans les circonstances actuelles de la RDC, **une exécution budgétaire lente, partielle ou détournée constitue une injustice sociale différée**, qui amplifie la crise au lieu de la résoudre.

Il appartient désormais au **Gouvernement**, au **Parlement**, aux **cours de contrôle**, mais aussi à la **société civile**, aux **citoyens ordinaires** et aux **partenaires techniques et financiers** de faire du budget un **instrument de transformation sociale, de solidarité nationale et de reconstruction républicaine**.

BIBLIOGRAPHIE

- **République Démocratique du Congo (RDC)**, *Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011*. Articles 23, 43, 47 et 181.
- **République Démocratique du Congo**, *Loi organique n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP)*.
- **Décret n°22/08 du 13 avril 2022** portant *Code de bonne gouvernance budgétaire*, notamment ses articles 163 à 165.
- **Ministère du Budget RDC**, *États de suivi budgétaire mensuels (ESB) janvier, février, mars 2025*, disponibles sur le site officiel ou transmis par voie institutionnelle.
- **Ministère du Budget RDC**, *Projet de loi de finances pour l'exercice 2025*, Annexe sur les crédits par fonction.
- **Observatoire de la Dépense Publique (ODEP)**, *Rapport d'exécution budgétaire 2024 – secteurs pro-pauvres*, Kinshasa, décembre 2024.
- **OCHA RDC**, *Rapport humanitaire RDC : Situation des déplacés internes*, mars 2025.
- **UNICEF RDC**, *État de l'éducation en RDC : Analyse de la gratuité et de la couverture scolaire*, rapport technique, 2024.
- **Banque Mondiale**, *Principes de gestion budgétaire en contexte fragile*, Policy Brief, Washington, 2023.
- **Stiglitz, Joseph E.**, *The Price of Inequality*, W.W. Norton & Company, New York, 2012.
- **Sen, Amartya**, *Development as Freedom*, Oxford University Press, 1999.
- **Biden, Joseph**, *Budget is not just an economic statement — it's a moral document*, discours au Congrès américain, 2021.
- **OMS (Organisation Mondiale de la Santé)**, *Renforcement des systèmes de santé primaire – Stratégie mondiale 2021-2025*, Genève.